

LIANE - Liaison Information des Associations pour la Nature et l'Environnement

BP 5

38140 IZEAUX

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

A Saint Siméon de Bressieux,
Le 30 novembre 2004

Objet : UIOM du Centre Isère

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Les associations loi 1901 fédérées dans LIANE, s'efforcent d'intervenir pour protéger l'environnement sur leur territoire, notamment en participant à la recherche de solutions pour la gestion des Ordures Ménagères (O.M.).

Elles ont été invitées par le SICTOM de la Bièvre, à participer aux réunions du groupe de travail qui étudiait la faisabilité d'une unité de traitement des O.M. du secteur centre Isère, et elles ont suivies l'avancée des résultats du bureau d'études TECSEN qui s'est très vite orienté vers l'incinération. Au cours de ces réunions, elles ont exprimé des points de vue divergents par rapport à plusieurs données de l'étude.

Une étude complémentaire a été réalisée à la demande et avec la participation des Associations de Protection de l'Environnement (APE). Malgré l'engagement du président du SICTOM centre Isère de réunir le comité syndical et les APE autour des résultats de ce travail. Aucune rencontre n'a eu lieu à ce jour.

La décision officielle du SICTOM devrait être prise le 16 décembre, lors de l'assemblée générale du SICTOM centre Isère.

Cette décision doit impérativement prendre en compte l'avis des citoyens concernés par ce projet, qui ont manifesté leur désaccord par le biais des 2259 signatures contre l'incinérateur et celui de tous les élus qui ont été mandatés par ces mêmes citoyens. Le choix d'un mode de traitement qui sera fait le 16 décembre, est particulièrement important et doit faire l'objet d'une large coopération et d'une implication attentive de tous les acteurs de la vie politique locale.

LIANE conteste le choix de l'incinération dans la mesure où :

- Les inconvénients liés à l'incinération, en particulier la dissémination de dioxines et de métaux lourds dans l'atmosphère, qui représente un danger pour la santé humaine, et leur concentration dans les 30 % de déchets ultimes, ne sont pas pris en compte ;
- Une Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (U.I.O.M.) ne favorise pas la collecte sélective et les filières de valorisation matière (recyclables secs et fermentescibles) du fait de leur effet « aspirateur » : elles doivent recevoir des quantités importantes de déchets pour être rentables (localement, nous sommes à 15 % de recyclage) ;
- Le gisement annuel de 45 000 tonnes d'O.M. et D.I.B. est insuffisant pour justifier ce type d'installation. Il correspond à peine au seuil de rentabilité d'une U.I.O.M..

ORDURES MENAGERES : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE DE LA POPULATION.

Les associations qui agissent pour la protection de la nature et de l'environnement se sont exprimées à plusieurs reprises contre le projet d'incinérateur du SICTOM de la BIEVRE, et notamment en juin 2003, au cours d'une conférence de presse lors du printemps de l'environnement.

Ces positions ainsi que celles de certains élus ont permis d'obtenir du SICTOM (syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) D'ENGAGER UNE ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR DES SOLUTIONS ALTERNATIVES A L'INCINERATION.

Cette étude est en cours, après une analyse de la situation (phase 1), cette étude visait (en phase 2) à <<étudier toutes les voies d'amélioration de la filière globale envisageables à l'échelle du secteur Bièvre Centre Isère, afin de REDUIRE AU MAXIMUM LES DECHETS RESIDUELS A TRAITER ;>>

A présent, le groupe de travail composé d'élus, de techniciens et de représentants d'associations regroupées dans LIANE (liaison inter-associations pour la nature et l'environnement*) vient d'arrêter la phase 3, pour laquelle trois scénarii (variantes) ont été retenus, à savoir :

<<a) Méthanisation (valorisation organique) + mise en CET (centre d'enfouissement) ou incinération.

b) Stabilisation des OMR (ordures ménagères résiduelles) avant mise au CET ou incinération.

c) Mise en CET (bioréacteur, c'est-à-dire avec valorisation du biogaz).>>

Le choix devra se faire tant sur les impératifs techniques et financiers que sur l'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ;

Le groupe de réflexion associatif (LIANE) est surpris par les prises de position, à nouveau évoquées dans la presse par des élus des communautés engagées avec le SICTOM Bièvre Centre Isère, ALORS QUE LES RESULTATS DES TRAVAUX SERONT REMIS AU GROUPE DE TRAVAIL FIN AVRIL 2004 !!

Il est dommage que certains élus, ayant des responsabilités importantes au sein des communautés de communes, fassent abstraction de ce groupe de travail et des solutions qui pourront être préconisées, et PRENNENT OUVERTEMENT POSITION EN FAVEUR DE L'INCINERATION TOUT EN CRITIQUANT ET DENIGRANT LES ASSOCIATIONS ET LEURS REPRESENTANTS, et ce en abusant de moyens privilégiés (bulletins de communautés des communes ou communiqués de presse).

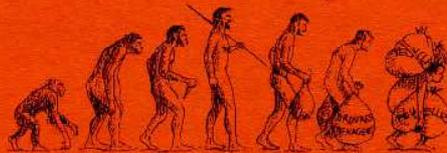
Ces actes d'hostilité ne peuvent que nuire à leurs auteurs (boomerang) ; aussi les associations et des élus responsables souhaitent vivement que les choix qui seront faits en matière de collecte et de traitement visant à réduire le volume des déchets, soient également faits pour préserver l'environnement et donc la santé de la population.

IL EST DONC URGENT, POUR TOUS LES CITOYENS, DE S'EMPARER DE CETTE QUESTION AFIN D'INFLUER SUR DES ORIENTATIONS POUVANT COMPORTER DES RISQUES IMPORTANTS POUR L'EAU QUE NOUS UTILISONS, L'AIR QUE NOUS RESPIRONS, LES CULTURES, LA FLORE, LA FAUNE ...A SAVOIR NOS BESOINS LES PLUS VITAUX.

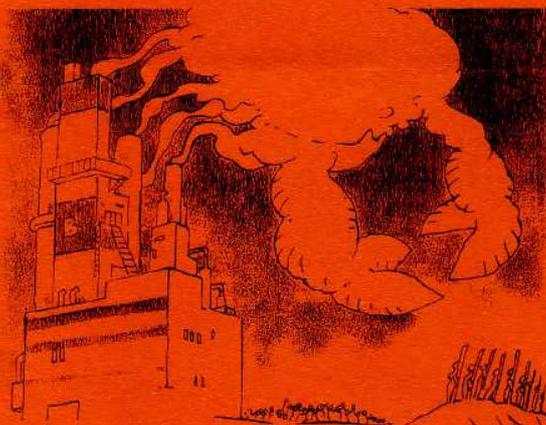
* = 15 associations.

REUNION PUBLIQUE / DEBAT INCINERATEUR : DECISION IMMINENTE

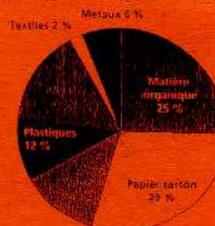
MOBILISATION !



Le point sur les études réalisées et sur les alternatives à l'incinération pour la gestion des déchets de la BIEVRE.



Composition moyenne d'une poubelle d'un ménage (poids humide, en %)



En 2001, un Français produit 450 kg de déchets par an. 25 % des poubelles domestiques sont fermentescibles, au moins 70 % de nos déchets sont recyclables.

JEUDI 2 DECEMBRE à 20H30

ST ETIENNE DE ST GEOIRS

salle de spectacles à côté de la mairie

organisé par **LIANE**

Collectif de 15 associations de protection de l'environnement :
Bievre Liérs Environnement, Comité d'Izeaux, Association pour le cadre de vie de Silans...

entrée libre

SAINT-ÉTIENNE-DE-SAINT-GEOIRS

Le 16 décembre date capitale

Ce jour-là devrait être prise la décision concernant le traitement des déchets de la Bièvre. Incinération ou pas ? En attendant on se mobilise.

Environ 300 personnes s'étaient déplacées, jeudi soir, pour participer à la deuxième réunion publique organisée à l'initiative de trois associations de la Bièvre : Bièvre Liers environnement, le comité d'Izeaux, et l'Association pour le cadre de vie de Sillans (APCVS), toutes les trois membres du collectif Liane. Il s'agissait de faire le point sur les études réalisées et sur les alternatives à l'incinération pour la gestion des déchets de la Bièvre. On pouvait noter dans la salle la présence de nombreux élus, et de maires de communes concernées.



Pendant la réunion publique.

Dès le début de la réunion les organisateurs annoncent le sujet principal ayant motivé cette rencontre : le rejet probable par les élus du Sictom (organisme qui regroupe 142 communes et 125.000 habitants) des solutions alternatives à l'incinération (suite à une étude sur les traitements des déchets en Bièvre Centre-Isère demandée par les associations). Sachant qu'une décision définitive devrait être prise le 16 décembre.

Après une présentation de l'incinération avec "son défaut majeur, l'émission de substances toxiques" (dioxines, furane, gaz chloré), inter-

vention remarquée de M. Neuder, maire de St-Etienne-de-St-Geoirs (dont le conseil municipal a déjà pris une décision d'exclusion d'un incinérateur sur le territoire de la commune) qui en tant que médecin a des doutes sur le fait qu'un incinérateur puisse ne pas être polluant, ainsi que sur la validité des normes, *elles sont dix fois plus sévères qu'il y a 10 ans, mais seront-elles encore efficaces dans 10 ans ?*. Il faisait remarquer, ensuite, que les dioxines ne connaissent pas les limites des territoires des communes et que c'est pour ces raisons qu'il n'est pas partisan de l'installation d'un inci-

nérateur dans la Bièvre.

La discussion s'oriente sur les solutions alternatives : diminution des déchets à la source, amélioration de la collecte et du recyclage, il est même évoqué un système de paiement des ordures ménagères en fonction de la quantité rejetée (mis en place dans 9 communes en France), mais pas de solution miracle dans le court terme.

La première action qui s'impose donc selon certains est "d'inciter le Sictom à ne pas prendre de décision sur le projet d'incinérateur." Dans cette optique M. Marion, maire de St-Hilaire-de-la-Côte, propose d'essayer de mobiliser les élus de la Bièvre et de les faire se prononcer rapidement (avant le 16 décembre) en les consultant par fax. M. Dejean (APCVS) approuve cette initiative. Une présentation, par des techniciens, du projet d'incinération devant avoir lieu à la Communauté de communes de Bièvre Toutes Aures (BTA) le 7 décembre, M. Vette président de BTA signale que la séance est publique et qu'une délégation des différentes associations peut donc y assister. ■

Transmis à ROY BON



COMITÉ D'IZEAUX POUR LA DÉFENSE DE LA QUALITÉ DE LA VIE
BP 5
38140 IZEAUX

Izeaux, le 28 octobre 2004

Monsieur le Président du Sictom Bièvre Centre isère,

Le 21 octobre 2004 vous avez participé en tant qu'invité à une réunion des Associations de Protection de l'environnement (A.P.E.) de la Bièvre réunies au sein de Liane.

L'ordre du jour de cette réunion était de faire le point sur le projet de traitement des déchets dans le périmètre du SICTOM Bièvre Centre Isère.

A cette occasion les représentants des A.P.E. vous ont formulé 2 demandes :

- Au sein du comité de pilotage de l'étude complémentaire du traitement des déchets en Bièvre centre Isère, seuls les 4 représentants des A.P.E. ont émis un avis sur cette étude, qui rappelons-le devait étudier une alternative à l'incinération. Cet avis a été formalisé par un document en date du 27 mai 2004.

A ce jour nous n'avons pas connaissance de l'avis des autres composantes du comité de pilotage, en particulier de la part des décideurs que sont les élus.

Aussi les représentants des A.P.E. vous demandent une communication formelle de cet avis.

- Sur l'avis des A.P.E. nous indiquions en conclusion:

« Avant toute prise de décision, une large concertation avec la population doit être organisée. »

Il est également important que les associations puissent intervenir auprès des élus, en dehors du comité de pilotage, au cours des différentes réunions de prise de décision. »

Nous réitérons cette demande, cohérente avec la volonté de concertation que vous avez pour votre part affirmé à plusieurs reprises :

Lors de la réunion plénière du SICTOM Bièvre Centre Isère, dont l'ordre du jour comportera le vote sur le choix du traitement des déchets, les représentants des APE demandent à pouvoir présenter leurs arguments à l'ensemble des délégués, avant toute prise de décision.

Nous sommes sûr que, comme nous, vous êtes conscient de l'importance pour l'avenir d'une telle décision

Recevez, Monsieur le Président l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour les associations
LIANE, Bièvre Liers Environnement, Sud Grésivaudan Ecologie, Comité d'Izeaux

INCINERATION NON !

Pour des alternatives à l'incinération
dans la gestion de nos déchets ménagers:

RASSEMBLEMENT CITOYEN

JEUDI 16 DECEMBRE
à 18h

à LA COTE SAINT ANDRE

assemblée générale du SICTOM Centre Isère
à la maison de la communauté de communes,
derrière l'hôtel des impôts

organisé par **LIANE**

Collectif de 15 associations de protection de l'environnement :
Bièvre Liers Environnement, Comité d'Izeaux, Association pour le cadre de
vie de Sillans, APEA Apprieu, SOS déchets, Grésivaudan Sud Ecologie ...

INCINERATEUR : DECISION IMMINENTE - MOBILISATION !

Gestion des déchets de la BIEVRE : Pour des alternatives à l'incinération
Les associations de protection de l'environnement réunies au sein de LIANE
ont organisé des réunions publiques pour que la population soit informée de
l'actualité concernant le traitement des déchets :
St Etienne de St Geoirs le 02/12, Vinay le 8/12, St Marcellin le 11/12.
Cette actualité était restée confidentielle alors qu'elle concerne la population :

1- Enquête publique sur le plan départemental d'élimination des déchets :
Le dossier était consultable uniquement à la Préfecture et dans les deux sous-préfectures alors qu'il
concerne la totalité de l'ISERE.

2- Etude sur le traitement des déchets en Bièvre Centre Isère :

Cette étude demandée par les associations devait présenter des alternatives à l'incinération. Seules les
associations de protection de l'environnement ont émis un avis, favorable à la méthanisation et la stabilisation,
et ont demandé qu'avant toute prise de décision, la population soit largement informée et consultée.

En l'absence de réponse des élus, une relance a été faite au président du SICTOM de la Bièvre le 28/10,
puis une rencontre a eu lieu avec le Bureau du SICTOM le 19/11 pour demander qu'un débat ait lieu sur les
conclusions à tirer de cette étude.

Le 16 décembre, les élus du SICTOM de Bièvre doivent choisir un mode de traitement des ordures
ménagères. Le bureau du SICTOM est favorable à l'incinération mais déjà certaines communautés de
communes ont demandé à leurs représentants de ne pas participer au vote.

VENEZ NOMBREUX

A LA COTE SAINT ANDRE CE JEUDI 16/12
POUR DIRE NON A L'INCINERATION.

Rappel : le SICTOM de Bièvre regroupe 142 communes et 125 000 habitants.

Ces communes sont regroupées en communautés de communes et en SICTOM locaux.

Ces CC ou SICTOM envoient à leur tour des délégués pour les représenter dans le « grand » SICTOM

BIEVRE CENTRE ISERE.

Il y a donc entre le citoyen et les décideurs, une élection puis deux niveaux de délégation.

Les lieux de décisions sont très éloignés des citoyens et les associations tentent de faire « redescendre » une
information à la population.

Vous voulez être tenus au courant, participer à nos actions ou organiser une réunion publique près de chez
vous : renvoyez-nous ce coupon avec vos coordonnées à :

BIEVRE LIERS ENVIRONNEMENT , 3 avenue de Verdun 38260 La Côte St André

nom :

téléphone :

action envisagée :

adresse :

adresse électronique :

Faire passer l'information avant de choisir l'incinération

BIÈVRE. Craignant le choix de l'incinération pour traiter les déchets en Bièvre-Centre, un collectif d'associations pour l'environnement a appelé à un rassemblement pour obtenir le report de la décision qui devait être prise hier

Sur ce secteur, il est produit 45 000 tonnes de déchets chaque année et à la fin du mois de septembre 2005, le centre d'enfouissement technique de Penol sera saturé. Il faudra donc bien trouver une autre solution pour le traitement des déchets. André Gay, président du Sictom, vice-président de la Communauté de communes Bièvre Toutes Aures et maire de Sillans, doit donc trancher, avec les 51 délégués qui composent le Sictom de la Bièvre, sur ce qui sera le futur mode de gestion et de traitement des déchets. Ensemble, ils représentent 145 communes. Pour étudier la question, un comité de pilotage a été mis en place. Quatre représentants d'associations pour l'environnement en faisaient partie. En juin, ils ont remis leur avis sur une étude alternative à l'incinération privilégiant soit la stabilisation, soit la méthanisation. Des procédés où le gaz, réutilisé, s'avère moins polluant qu'avec un incinérateur.

N'ayant pas de nouvelles du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (Sictom) au mois de novembre, les représentants d'associations se sont inquiétés. Leur peur, car c'est de cela qu'il s'agit, est qu'un incinérateur voit le jour en Bièvre-Centre. L'exemple de Gilly-sur-Isère, près d'Albertville, et ses rejets de dioxine avérés, renforçant leurs craintes.

L'assemblée générale d'hier soir devait annoncer la décision officielle du Sictom. Redoutant que l'incinération l'emporte, les membres d'une



Les membres du collectif d'associations pour l'environnement sont venus dire haut et fort leur opposition à l'implantation d'un incinérateur sur le secteur de la Bièvre. Photo Michel THOMAS

quinzaine d'associations, estimant que les élus n'ont pas été suffisamment informés, se sont réunis sous la même bannière, celle de Liane, "Liaison et information des associations pour la nature et l'environnement". Chaudement habillés par ce froid hivernal, pancartes et banderoles en main, ils se sont rassemblés vers 18 heures, devant le bâtiment du Sictom à La Côte-Saint-André, afin de se faire entendre des délégués qui allaient voter. A leur tête, Salvatore Sanfilippo, administrateur de la Frapna Isère (Fédération

Rhône-Alpes de protection de la nature), donnait, à travers un micro inaudible, le déroulement des opérations. Bien que l'assemblée générale soit publique et donc ouverte à tous, la salle ne pouvait accueillir que 70 personnes pour des raisons de sécurité. Or, les délégués du Sictom sont déjà 51. Par conséquent, ils n'ont été qu'une vingtaine à pouvoir entrer. Vingt personnes représentant chaque association présente. Leur but : que le vote soit reporté afin de mieux informer la population comme les élus. C'est pourquoi, à

l'issue de l'assemblée, un document a été remis à chaque délégué par les associations ; l'information a déjà commencé... Mais c'est à la demande des élus, affirme M. Gay, président du Sictom, qui préfère parler de « traitement thermique plutôt que d'incinérateur » et non sous la pression des manifestants, que la décision a été prise de reporter la décision afin de favoriser une meilleure information. Alors seulement, la question sera votée « de façon démocratique ».

Caroline NIELSEN ■